

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 19 août 2026 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Lenka Martinek, Suzie Cormier et Céline Bouchard et les conseillers messieurs Régent Gosselin et Alex De Zordo

Était absente : madame Line Chapados

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Karine Dostie

Était aussi présent : monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Karine Dostie, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 02 minutes.

2026-08-4053

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Suzie Cormier,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

Le point 4.9 devrait se lire comme suit : Ouverture d'un emprunt temporaire relatif au Règlement d'emprunt 2026-630 et ajout du point Suivi Gestion des matières résiduelles dans la déclaration des élus.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

- Reconnaissance des années de service des pompiers ;
- Bon coup – Entraide Harrington à la suite de la tornade ;
- Remerciement – Festival Ciel d'Août 2026 ;
- Suivi – Gestion des matières résiduelles.

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2026 ;
- 3.2 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 juillet 2026 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

- 4.1 Nomination à titre de directeur général et greffier-trésorier ;
- 4.2 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de juillet 2026 ;
- 4.3 Adoption du règlement 2026-632 relatif à la publication des avis publics municipaux ;
- 4.4 Résolution d'appui à la Base de plein air Bon départ ;
- 4.5 Appui à la résolution CM 151-05-26 de la MRC des Pays-d'en-Haut visant à demander à la RBQ de modifier les dispositions encadrant la construction dans le domaine municipal ;
- 4.6 Nomination d'un représentant autorisé pour Revenu Québec ;
- 4.7 Nomination de responsables des services électroniques ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

- 4.8** Autorisation de signature auprès du ministre des Ressources naturelles et des Forêts ;
- 4.9** Ouverture d'un emprunt temporaire relatif au règlement d'emprunt 2026-630 ;
- 4.10** Campagne de financement participatif de la Nouvelle vague municipale ;
- 4.11** Demande de don pour de l'affichage sur le panneau de l'église Saint-Michel ;

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1** Rapport de la présidente du Comité Sécurité publique ;

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

- 6.1** Rapport du président du Comité de voirie ;
- 6.2** Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL) volet Soutien pour le projet de réfection du pont Lanthier ;
- 6.3** Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL) volet Redressement Sécurisation pour le projet de réfection du chemin des Montfortains ;
- 6.4** Octroi d'un contrat pour la fourniture de pierre concassée ;

7. ENVIRONNEMENT

- 7.1** Rapport de la présidente du Comité d'environnement ;

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 8.1** Rapport de la présidente du Comité d'urbanisme ;
- 8.2** Dépôt de la liste des permis émis du 1^{er} au 31 juillet 2026 ;
- 8.3** PIIA 2026-0323 – Agrandissement du bâtiment principal au 1580, rue des Ruisseaux ;
- 8.4** PIIA 2026-0329 – Agrandissement du bâtiment principal au 1197, chemin Notre-Dame Nord ;
- 8.5** PIIA 2026-0339 – Construction d'un garage détaché au 75, rue Maria ;
- 8.6** PIIA 2026-0347 – Construction d'un abri d'auto au 4683, chemin de la Rivière-Perdue ;
- 8.7** PIIA 2026-0355 – Construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 511 931, rue du Forestier ;
- 8.8** PIIA 2026-0360 – Construction d'un garage détaché sur le lot 6 511 931, rue du Forestier ;
- 8.9** PIIA 2026-0312 – Installation de capteurs solaires implantés au sol au 1436, chemin du Hâle ;
- 8.10** Offre d'achat pour une partie du lot 5 830 434 du cadastre du Québec par M. Goulet-Auger ;
- 8.11** Acquisition du lot 6 697 740 du cadastre du Québec relatif au chemin Hunter ;

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1** Rapport du président du Comité sentier et plein air ;
- 9.2** Rapport de la présidente du Comité vie communautaire, loisirs et culture ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2.1 DÉCLARATIONS DES ÉLUS

- Reconnaissance des années de service des pompiers
- Bon coup – Entraide à Harrington à la suite de la tornade ;
- Remerciements – Festival Ciel d’Août 2026 ;
- Suivi – Gestion des matières résiduelles.

2026-08-4054 3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2026

Il est proposé par madame Céline Bouchard,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2026.

2026-08-4055 3.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JUILLET 2026

Il est proposé par madame Céline Bouchard,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 juillet 2026.

2026-08-4056 4.1 NOMINATION À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite nommer monsieur Pierre-Luc Nadeau à titre de directeur général et greffier-trésorier pour la Municipalité de Wentworth-Nord ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzie Cormier,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de nommer monsieur Pierre-Luc Nadeau à titre de directeur général et greffier-trésorier ;

D’autoriser madame Karine Dostie, mairesse, à signer le nouveau contrat de travail de monsieur Nadeau ;

Que monsieur Pierre-Luc Nadeau soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents financiers, légaux, contrats, ententes, actes notariés et/ou autres documents préalablement entérinés par le Conseil et nécessaires au bon fonctionnement et à l’accomplissement de la mission de la Municipalité de Wentworth-Nord.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

2026-08-4057

4.2 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS
ET DES ACHATS D’IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE JUILLET 2026

Il est proposé par madame Céline Bouchard,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil d’adopter le rapport des salaires nets et remboursements de dépenses au montant de 163 830.44 \$, l’émission des chèques numéro 29 777 à 29 828 pour un montant de 96 388.12 \$, les 66 paiements par dépôt direct au montant de 537 310.48 \$ et les 29 prélèvements pour un montant de 127 492.04 \$, les frais d’intérêt sur les différents emprunts au montant de 8 410.34 \$ pour un total de déboursés pour le mois de juillet 2026 de 933 431.38 \$.

FONDS D’ADMINISTRATION 2025		FONDS D’ADMINISTRATION 2026	
DÉNEIGEMENT :	-	DÉNEIGEMENT :	-
ESSENCE/PROPANE :	11 838 \$	ESSENCE/PROPANE :	14 138 \$
ENTRETIEN/RÉPARATION INFRASTRUCTURE :	124 371 \$	ENTRETIEN/RÉPARATION INFRASTRUCTURE :	123 227 \$
ENTRETIEN BÂTIMENT :	7 286 \$	ENTRETIEN BÂTIMENT :	5 680 \$
REMISE GOUVERNEMENTALE :	107 687 \$	REMISE GOUVERNEMENTALE :	90 059 \$
FRAIS JURIDIQUES :	20 130 \$	FRAIS JURIDIQUES :	16 863 \$
MRC DES PAYS-D’EN- HAUT :	326 691 \$	MRC DES PAYS-D’EN-HAUT :	326 163 \$
AUTRES :	491 416 \$	AUTRES :	161 135 \$
DÉBOURSÉS :	1 089 419 \$	DÉBOURSÉS :	737 265 \$
SALAIRES :	129 605 \$	SALAIRES :	163 830 \$
REMBOURSEMENT CAPITAL INTÉRÊTS :	12 357 \$	REMBOURSEMENT CAPITAL INTÉRÊTS :	10 727 \$
IMMOBILISATIONS :	42 478 \$	IMMOBILISATIONS :	21 609 \$
GRAND TOTAL	1 273 859\$	GRAND TOTAL	933 431 \$

2026-08-4058

4.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-632 RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS
PUBLICS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE selon l’article 431 du *Code municipal du Québec*, tout avis public d’une municipalité locale qui s’adresse aux habitants du territoire de la municipalité locale est affiché aux endroits fixés par résolution du Conseil municipal ;

ATTENDU QUE le projet de loi 122, visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité, a modifié le code municipal afin d’augmenter leurs autonomies et leurs pouvoirs ;

ATTENDU QU’au sein des gouvernements de proximité, la participation et l’engagement des citoyens, ainsi que l’accès à l’information sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans sociaux et économiques ;

ATTENDU QUE l’article 91 du projet de loi 122 a introduit les articles 433.1 à 433.4 au *Code municipal du Québec* (RLRQ. C. C-21.7), donnant un pouvoir aux municipalités ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

ATTENDU QUE l'article 433.1 alinéa 1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics. Ces modalités peuvent différer selon le type d'avis, sous réserves que le règlement prévoit une publication sur le site Internet de la municipalité ;

ATTENDU QUE la publication des avis publics sur Internet est un moyen fiable, rapide, efficace et économique pour informer les citoyens du territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la majorité des citoyens sur le territoire ont maintenant accès à Internet ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par madame Céline Bouchard, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 15 juillet 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Céline Bouchard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le règlement 2026-632 relatif à la publication des avis publics municipaux.

2026-08-4059

4.4 RÉOLUTION D'APPUI À LA BASE DE PLEIN AIR BON DÉPART

ATTENDU QUE la Municipalité a été informée des démarches par la Base de plein air Bon départ, concernant une demande de subvention au Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC) ;

ATTENDU QUE ce projet a pour but la mise aux normes et la rénovation de certaines immobilisations ;

ATTENDU QUE la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec, finance les séjours à la Base de plein air pour les personnes avec des besoins particuliers et pour les familles vulnérables ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord est partenaire avec la Base de plein air Bon départ qui par protocole d'entente, assure la gestion complète du camp de jour d'été et de la relâche scolaire de la Municipalité de Wentworth-Nord, permettant aux familles de la région de bénéficier d'un encadrement structuré et de qualité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzie Cormier,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'appuyer la Base de plein air Bon départ dans sa demande de subvention auprès du Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC) d'Investissement Québec pour la mise aux normes et la rénovation de certaines de ses immobilisations.

2026-08-4060

4.5 APPUI À LA RÉOLUTION CM 151-05-26 DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT VISANT À DEMANDER À LA RBQ DE MODIFIER LES DISPOSITIONS ENCADRANT LA CONSTRUCTION DANS LE DOMAINE MUNICIPAL

ATTENDU QUE le projet de loi 17, sanctionné le 27 octobre 2023, confère à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) le pouvoir d'édicter, par règlement, des

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

normes de construction ou de sécurité particulières applicables à certaines municipalités locales ;

ATTENDU QUE les projets d’infrastructures municipales reposent majoritairement sur des subventions du gouvernement provincial ;

ATTENDU QUE la planification et la réalisation de ces projets s’échelonnent généralement sur plusieurs années, de leur élaboration ;

ATTENDU QUE lorsqu’une modification au Code survient avant qu’un projet n’ait atteint la phase de construction, des coûts additionnels, des délais accrus et des honoraires professionnels supplémentaires sont engendrés afin d’en assurer la conformité, compromettant fréquemment la viabilité du projet ;

ATTENDU QUE plusieurs adaptations au Code seraient requises afin d’optimiser la réussite optimale des projets ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzie Cormier,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal appui la résolution CM 151-05-26 adoptée à la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Pays-d’en-Haut tenue le 12 mai 2026, visant à demander à la RBQ de modifier les dispositions encadrant la construction dans le domaine municipal afin :

- De permettre la construction selon les normes en vigueur lors de la conception du bâtiment ;
- De maintenir les dispositions relatives à l’accessibilité universelle édictées au Code national du bâtiment 2015 ;
- De donner une importance à l’empreinte carbone des bâtiments en minimisant la superficie requise, les normes d’accessibilité universelle ne devraient pas compromettre la quête de réduction de l’empreinte carbone des bâtiments.

2026-08-4061

4.6 NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR REVENU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité doit mettre à jour le représentant autorisé des services électroniques du gouvernement du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lenka Martinek,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de nommer monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, représentant autorisé de la Municipalité aux services électroniques clicSÉQUR – Entreprise (Revenu Québec) :

- À inscrire la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l’inscription de la Municipalité à clicSÉQUR;
- À gérer l’inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et généralement à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d’utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l’entreprise, ainsi qu’à d’autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de l’entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d’imposition

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

(passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l’entreprise pour l’application ou l’exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d’accise et de la loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l’aide des services en ligne) ;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant autorisé les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l’inscription à clicSÉQUR.

2026-08-4062 4.7 NOMINATION DE RESPONSABLES DES SERVICES ÉLECTRONIQUES

ATTENDU QUE l’inscription de la Municipalité aux services en ligne du gouvernement du Québec nécessite l’utilisation du service d’authentification gouvernementale clicSÉQUR – Entreprise ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit mettre à jour le nom des responsables des services électroniques ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lenka Martinek,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’autoriser monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, et monsieur Martin Larose, directeur du Service de la comptabilité à signer, au nom de la Municipalité les documents requis pour l’inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu’ils jugeront utile et nécessaire à cette fin ;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentants les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l’inscription à clicSÉQUR ;

Que les procurations de monsieur Ron Kelley et madame Carole Lavoie soient révoquées.

2026-08-4063 4.8 AUTORISATION DE SIGNATURE AUPRÈS DU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

ATTENDU la nomination de monsieur Pierre-Luc Nadeau à titre de directeur général et greffier-trésorier ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite être en mesure de déposer des demandes de certificat d’autorisation ou d’utilisation du territoire public auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, notamment pour l’acquisition d’une partie du chemin du Lac-Gustave, d’une partie du chemin René et d’une partie du chemin Rozon ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzie Cormier,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’autoriser monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, à signer toute demande de certificat d’autorisation ou d’utilisation du territoire public auprès du

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

ministre des Ressources naturelles et des Forêts et à signer tous les documents officiels exigés.

2026-08-4064 4.9 OUVERTURE D’UN EMPRUNT TEMPORAIRE RELATIF AU RÈGLEMENT D’EMPRUNT 2026-630

ATTENDU l’adoption du Règlement 2026-630 décrétant une dépense de 3 218 421 \$ et un emprunt de 3 218 421 \$ pour des travaux de réfection d’une partie du chemin du Lac-Farmer ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) a approuvé un emprunt de 3 218 421 \$ pour le Règlement 2026-630 ;

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à un emprunt temporaire pour la réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lenka Martinek,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la Municipalité de Wentworth-Nord emprunte jusqu’à concurrence de 100 % du montant approuvé par le MAMH pour le Règlement 2026-630, soit 3 218 421 \$;

Que cet emprunt soit fait à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d’en-Haut au taux préférentiel ;

Que madame Karine Dostie, mairesse, et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour la signature des billets.

2026-08-4065 4.10 CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF DE LA NOUVELLE VAGUE MUNICIPALE

ATTENDU la réception d’une demande de soutien pour la campagne de financement participatif de la Nouvelle vague municipale ;

ATTENDU QUE le mouvement Nouvelle vague municipale (NVM) est composé d’individus qui ont la conviction que les municipalités, en tant que gouvernement de proximité, offrent une opportunité d’implication citoyenne enrichissante par sa capacité d’action concrète afin d’augmenter la vitalité des territoires ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzie Cormier,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de soutenir la Campagne de financement du mouvement Nouvelle vague municipale (NVM) pour un montant de 45 \$.

2026-08-4066 4.11 DEMANDE DE DONS POUR DE L’AFFICHAGE SUR LE PANNEAU DE L’ÉGLISE SAINT-MICHEL

ATTENDU la demande d’aide financière de l’organisme Groupe de la Sagesse pour l’achat de nouvelles lettres pour annoncer leurs activités dans le panneau situé à l’Église Saint-Michel ;

ATTENDU QUE l’organisme Groupe de la Sagesse est un organisme reconnu par la

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzie Cormier,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’octroyer une aide financière à l’organisme Groupe de la Sagesse pour l’achat de nouvelles lettres pour annoncer leurs activités dans le panneau situé à l’Église Saint-Michel pour un montant de 690.75 \$.

5.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame Line Chapados, présidente du Comité sécurité publique, étant absente, madame Karine Dostie, fait le rapport.

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE

Monsieur Régent Gosselin, président du Comité voirie, fait son rapport.

2026-08-4067

6.2 AUTORISATION DU DÉPÔT D’UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET SOUTIEN POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU PONT LANTHIER

ATTENDU QUE le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s’engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes sous l’autorité municipale et des travaux admissibles à l’aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d’une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d’annonce et qu’il a pris connaissance des restrictions d’accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s’appliquent ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante :

- L’estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Pierre-Luc Nadeau, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin,

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2026-08-4068

6.3 AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT SÉCURISATION POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DES MONTFORTAINS

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Pierre-Luc Nadeau, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

2026-08-4069 6.4 OCTROI D’UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin, annuellement, de pierre concassée pour des travaux sur les chemins municipaux et ses propriétés ;

ATTENDU QUE le Règlement 2026-559 sur la gestion contractuelle permet d’octroyer, de gré à gré, un contrat entraînant une dépense d’au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil établi par règlement adopté en vertu de l’article 29 de la LCOM ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu cinq (5) listes de prix des fournisseurs suivants :

- Rodrigue, carrière établie à Wentworth-Nord ;
- D Riddell, carrière établie à Lachute ;
- D Riddel, carrière établie à Shrewsbury ;
- Uniroc, carrière établie à Mirabel ;
- Uniroc, carrière établie à Morin-Heights.

ATTENDU QUE la Municipalité tient compte de la distance de la carrière du fournisseur dans sa décision d’octroi de contrat puisque cette distance impacte grandement les coûts de transport de la pierre concassée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’octroyer le contrat, de gré à gré, à la compagnie Rodrigue pour la fourniture de pierre concassée pour la plupart des travaux routiers municipaux prévus en 2026.

7.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Lenka Martinek, présidente du Comité de l’environnement, fait son rapport.

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L’URBANISME

Madame Line Chapados, présidente du Comité de l’urbanisme, étant absente, madame Karine Dostie, fait le rapport.

8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2026

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 31 juillet 2026 est déposée.

2026-08-4070 8.3 PIIA 2026-0323 – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 1580, RUE DES RUISSEAUX

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2026-0317 vise l’agrandissement du bâtiment principal par l’ajout d’un hall d’entrée en cour avant et d’un solarium (4 saisons) en cour arrière ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l’agrandissement en cour arrière sera réalisé au même

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

emplacement que l’ancienne véranda 3 saisons ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en membrane élastomère de couleur « Noir » ;
- Un revêtement mural en fibrociment de couleur « Arctic White » ;
- Des soffites, fascias, portes et fenêtres en aluminium de couleur « Noir » ;
- Des garde-corps de la galerie en aluminium de couleur « Noir » ;

ATTENDU QU’À l’exception de la toiture, les matériaux et les couleurs proposées sont identiques à ceux déjà présents sur le bâtiment ;

ATTENDU QUE le bâtiment n’est pas visible du lac et que le projet ne prévoit l’ajout d’aucun éclairage extérieur ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d’urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d’accepter le projet, conditionnellement à ce que le demandeur apporte des précisions à son plan ;

ATTENDU QUE pour donner suite aux commentaires du Comité consultatif d’urbanisme, le demandeur a soumis les précisions demandées ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l’ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagnes et bassins visuels d’intérêt du Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) n° 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Céline Bouchard,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’accepter le projet et de permettre la délivrance du permis de construction numéro 2026-0317.

2026-08-4071

8.4 PIIA 2026-0329 – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 1197, CHEMIN NOTRE-DAME NORD

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2026-0328 vise l’agrandissement du bâtiment principal par l’ajout d’un solarium 4 saisons ainsi que d’une terrasse adjacente comprenant un auvent vitré ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d’évaluation et d’approbation selon le Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l’emplacement proposé n’occasionnera aucun déboisement supplémentaire ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture, portes et fenêtres en verre trempé teinté ;
- Une structure et bas du mur en aluminium de couleur « Blanc » ;
- Des garde-corps en aluminium de couleur « Blanc » avec panneaux de verre ;

ATTENDU QUE les couleurs proposées s’agenceront à ceux présents sur le bâtiment principal ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

ATTENDU QUE le bâtiment n'est pas visible du lac et que le projet ne prévoit l'ajout d'aucun éclairage extérieur ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagnes et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alex De Zordo,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre la délivrance du permis de construction numéro 2026-0328.

2026-08-4072

8.5 PIIA 2026-0339 – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU 75, RUE MARIA

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2026-0338 vise la construction d'un garage détaché d'un (1) étage en cour avant ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE bien que la pente de toit soit différente, l'architecture du bâtiment s'agence bien à celle du bâtiment principal et de l'autre garage présent sur la propriété ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Noir » ;
- Un revêtement mural en fibre de bois de marque Canexel de couleur « Barista » ;
- Des soffites, fascias, portes et fenêtres en aluminium de couleur « Noir » ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés seront identiques aux deux autres bâtiments ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est adéquat ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2017-501;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Céline Bouchard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre la délivrance du permis de construction numéro 2026-0338.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

2026-08-4073 8.6 PIIA 2026-0347 – CONSTRUCTION D’UN ABRI D’AUTO AU 4683, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-PERDUE

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2026-0346 vise la construction d’un abri d’auto en cour avant attenant au bâtiment principal ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2017-501 ;

ATTENDU QUE la pente de toit proposée est dans le même sens que celui du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont un revêtement de toiture en tôle de couleur « Noir » et des poutres en bois de couleur « Naturel » ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés seront identiques à ceux du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l’ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagnes et bassins visuels d’intérêt du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2017-501;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d’urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d’accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzie Cormier,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’accepter le projet et de permettre la délivrance du permis de construction numéro 2026-0346.

2026-08-4074 8.7 PIIA 2026-0355 – CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 6 511 931, RUE DU FORESTIER

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2026-0354 vise la construction d’un bâtiment principal de deux (2) étages situés dans le Domaine de la Musarde (projet intégré d’habitation) ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l’architecture du bâtiment s’harmonisera bien avec d’autres bâtiments ayant déjà été approuvés dans le domaine ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en tôle de couleur « Noir »;
- Un revêtement mural en panneaux d’acier architectural de couleur « Espresso » posé à l’horizontale et d’acier corrugué de style (Board and Batten) de couleur « Noir » posé à la verticale ;
- Des soffites, fascias, portes et fenêtres en aluminium de couleur « Noir »;

ATTENDU QUE bien que le type de revêtement mural proposé ne concorde pas

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

avec les matériaux initialement proposés par le promoteur (bois et pierre), il s'agit d'un revêtement écologique et durable imitant le bois véritable ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est discret et fonctionnel ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux projets intégrés du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzie Cormier,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre la délivrance du permis de construction numéro 2026-0354.

2026-08-4075

8.8 PIIA 2026-0360 – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ SUR LE LOT 6 511 931, RUE DU FORESTIER

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2026-0359 vise la construction d'un garage détaché de deux (2) étages situé en cour avant ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment tient compte de la topographie du terrain à l'emplacement proposé ;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment s'agence bien à celle du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en tôle de couleur « Noir » ;
- Un revêtement mural en panneaux d'acier architectural de couleur « Espresso » posé à l'horizontale et d'acier corrugué de style (Board and Batten) de couleur « Noir » posé à la verticale ;
- Des soffites, fascias, portes et fenêtres en aluminium de couleur « Noir » ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés seront identiques à ceux du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est discret et fonctionnel ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Céline Bouchard,

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’accepter le projet et de permettre la délivrance du permis de construction numéro 2026-0359.

2026-08-4076 8.9 PIIA 2026-0312 – INSTALLATION DE CAPTEURS SOLAIRES IMPLANTÉS AU SOL AU 1436, CHEMIN DU HÂLE

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2026-0311 vise l’installation de 32 capteurs solaires dans un secteur de sommets et versants de montagne, sommet identifié à l’annexe 6 du Règlement de zonage n° 2017-498 ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d’évaluation et d’approbation selon le Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) n° 2017-501 ;

ATTENDU QUE l’objectif du projet vise l’atteinte d’une autosuffisance énergétique partielle de l’habitation, tout en permettant de réduire la dépendance au réseau électrique ;

ATTENDU QUE plusieurs contraintes ne permettent tout simplement pas l’installation de capteurs solaires sur le toit du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE la nouvelle implantation proposée (option C) située sur le haut de la falaise donnant sur le chemin du Hâle, permet de maximiser l’exposition solaire, tout en permettant de réduire l’impact visuel des capteurs solaires à partir du chemin ;

ATTENDU QUE bien que cette option occasionne davantage de déboisement que la précédente (option B), elle semble être celle offrant le meilleur compromis entre le déboisement, l’impact visuel et l’exposition solaire ;

ATTENDU QUE cet emplacement permettra de s’assurer qu’aucune trouée dans le couvert forestier ne sera visible à partir du lac Notre-Dame ;

ATTENDU QU’à l’exception du gravier sous les capteurs solaires, l’aire déboisée sera conservée sous couverture végétale ;

ATTENDU QUE le demandeur est toujours en mesure de soumettre la réalisation d’un autre projet pouvant nécessiter une aire de déboisement similaire ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l’ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagne et bassins visuels d’intérêt du Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) n° 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d’urbanisme recommandent majoritairement au Conseil municipal d’accepter l’option C du projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alex De Zordo,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’accepter l’option C du projet et de permettre la délivrance du permis de construction numéro 2026-0311.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

2026-08-4077 8.10 OFFRE D’ACHAT POUR UNE PARTIE DU LOT 5 830 434 DU CADASTRE DU QUÉBEC PAR M. GOULET-AUGER

ATTENDU la réception d’une offre d’achat le 16 juillet dernier pour l’acquisition d’une partie du lot 5 830 434 du cadastre du Québec, d’une superficie approximative de 485 m² situé sur la Montée Sainte-Marie ;

ATTENDU QUE le lot 5 830 434 est un ancien cadastre de rue non aménagée ;

ATTENDU QUE l’intention du demandeur en acquérant cette partie de terrain est de pouvoir le joindre à sa propriété résidentielle adjacente du 528, route Principale afin de pouvoir posséder l’espace nécessaire pour y construire un garage ;

ATTENDU QUE cette acquisition de terrain lui permettra également de régulariser définitivement l’implantation de son puits ayant fait l’objet d’une servitude avec la Municipalité en 2010 ;

ATTENDU QUE cette vente est conditionnelle à ce que les frais de notaire et d’arpenteur-géomètre soient à la charge de l’acquéreur et que cette partie de terrain soit jointe avec le lot du demandeur afin de former une seule et même propriété ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Céline Bouchard,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’accepter l’offre d’achat de monsieur Goulet-Augé pour l’acquisition d’une partie du lot 5 830 434 du cadastre du Québec d’une superficie approximative de 485 m², pour la somme de 1 750 \$ plus taxes ;

Que tous les frais relatifs aux opérations cadastrales et à cette vente soient à la charge de l’acquéreur ;

D’autoriser madame Karine Dostie, mairesse et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette vente ;

D’exiger que l’acte de vente soit signé devant le notaire dans les douze (12) mois à compter de la date d’acceptation par résolution, sans quoi cette résolution devient nulle et non avenue.

2026-08-4078 8.11 ACQUISITION DU LOT 6 697 740 RELATIF AU CHEMIN HUNTER

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir l’intégralité de l’emprise du chemin Hunter ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité doit nécessairement acquérir le lot 6 697 740 du cadastre du Québec, d’une superficie de 110,60 m²;

ATTENDU QUE le propriétaire convient de céder ce terrain à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’accepter la

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026

cession du lot 6 697 740 du cadastre du Québec, d’une superficie de 110,60 m² ;

D’autoriser madame Karine Dostie, mairesse, et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette acquisition.

Que les frais de cette transaction soient à la charge de la municipalité.

9.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SENTIER ET PLEIN AIR

Monsieur Alex De Zordo, président du Comité sentier et plein air, fait son rapport.

9.2 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ VIE COMMUNAUTAIRE, LOISIRS ET CULTURE

Madame Suzie Cormier, présidente du Comité vie communautaire, loisirs et culture, fait son rapport.

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D’INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La Mairesse, madame Karine Dostie, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l’occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné Pierre-Luc Nadeau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l’intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 19 août 2026.

2026-08-4079

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Alex De Zordo,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 19 heures 55 minutes

Karine Dostie
Mairesse

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général
et Greffier-trésorier